

Les déchets du BTP victimes de mauvais traitements

L'obligation faite aux négociants de matériaux de reprendre les déchets de chantier n'est pas sans conséquence pour les petits artisans qui se plaignent de supporter l'essentiel des coûts de cette mesure

Des amas de gravats, du tout-venant et relâches de chantier divers et variés... en bordure de la D43 entre Forcalquier et Camps-la-Source, des déchets du bâtiment jonchent le sol. Une décharge sauvage qui monte peu à peu, à mesure que les dépôts interdits s'y amassent. Loin des regards. Pour Pierre Boulen, maçon à Sainte-Anastasie, les responsabilités sont toutes trouvées. « L'obligation faite aux professionnels du bâtiment de gérer leur déchet de chantier favorise les dépôts sauvages », déplore l'artisan. S'il juge positifs les objectifs de valorisation et de recyclage de ces matériaux, imposés depuis le 1^{er} janvier 2017 par la loi de transition énergétique, « ce sont les méthodes qui posent problème. »

« On ne sait pas du tout où on va ! »

Car il appartient aujourd'hui aux négociants de reprendre les déchets de chantier issus de leurs matériaux. Mais quand bien même ils disposent d'équipement à cet effet, ils facturent cette collecte au prix au poids ou au volume qu'ils fixent librement. Chez plusieurs grandes enseignes de négociants du bâtiment, les coûts ont ainsi explosé par rapport à ce à quoi devaient s'acquitter les artisans en déchetterie publique. Du simple au triple pour certains types de matériaux. « On ne peut pas facturer le mètre cube de gravats en big bag au même prix que la laine de verre ! » s'insurge encore le maçon, devis de 118 euros le mètre cube à l'appui, contre... 120 euros la tonne préalablement. Pierre Bou-



Pierre Boulen, artisan maçon, se désole de voir s'amonceler les déchets de chantiers dans ces débâcles sauvages. (Photo E. C.)

len estime ainsi que les petits artisans sont les premières victimes de cette évolution, car « on n'a pas forcément les moyens adaptés pour gérer nous-mêmes la collecte et le transport des déchets. Il faut donc les faire enlever par une entreprise spécialisée, c'est un coût important. Il faut aussi les trier au préalable, ce qui implique un surpoids de temps et de main-d'œuvre... Prenez une fenêtre, il faut la démonter pour séparer

le verre de l'alu ou du PVC... ». Les grandes entreprises en revanche, auraient d'avantage de facilités en stockant directement dans leurs bennes adaptées à chaque type de déchets, avant de pouvoir les faire enlever par une entreprise spécialisée, c'est un coût important. Il faut donc les trier au préalable, ce qui implique un surpoids de temps et de main-d'œuvre... Prenez une fenêtre, il faut la démonter pour séparer

E. CHARLES
echarles@varmatin.fr

Le Sived NG s'adapte

Le règlement intérieur des déchetteries de l'ensemble du territoire du Sived NG a été aménagé à s'adapter pour prendre en compte l'évolution de la réglementation applicable aux négociants de matériaux à destination des professionnels. Le nouveau règlement interdit donc les dépôts des professionnels depuis le 1^{er} janvier 2018, même si une tolérance est encore appliquée durant le 1^{er} semestre sur le périmètre « est » du Sived (ex-Sived et Cœur du Var), l'interdiction s'étendra ensuite au secteur « ouest » du Sived NG (Provence Verdon et ex-CCSBA), où les négociants en matériaux sont moins nombreux. Pour André Guiol son président, cette évolution « répond à une vraie demande de la filière qui réalise les bénéfices de cette économie circulaire, malgré des difficultés de mise en place. » Les différences de coûts selon les négociants représentent selon lui « de nouveaux produits d'appel pour faire jouer la concurrence entre négociant. Les coûts devront ainsi avoir tendance à réduire leur prix et s'aligner s'ils espèrent conserver leurs clients... » veut-il croire.

Le maître d'œuvre, celui qui fait faire les travaux, est le propriétaire des déchets, il paye pour leur élimination et doit s'assurer de leur suivi. Ainsi, le client, particulier ou entreprise, peut exiger de l'entreprise le bordereau qui atteste qu'elle les a bien mis en décharge, qu'il s'agisse d'un évier, de débris de carrelage, ou de 500 000 tonnes de matériaux inertes...

Mais où est le problème ? Les professionnels du BTP ont essayé de sensibiliser les collectivités pour trouver des sites où accueillir ces activités d'élimination. Mais quand on concasse, on fait du bruit, de la poussière. Il y a des dispositifs pour atténuer ces nuisances. On doit pouvoir trouver des endroits dans chaque bassin du Var éligibles à ces activités. Le problème c'est que lorsqu'on prend les PPRIF, PPRI, loi Littoral plus les plaintes du voisinage, on n'arrive plus à trouver un seul site.

Une obligation nouvelle

L'élimination des déchets de chantier est réglementée depuis 1975. Cette réglementation a été modifiée en 1992 par un renforcement du contrôle des installations de stockage et la limitation des déchets acceptés, en 1994 par l'obligation de valoriser les emballages, puis en 1997 par le classement des déchets, modifié en avril 2002. La directive européenne cadre « déchets » du 19 novembre 2008 renforce les objectifs de valorisation des flux de déchets afin de réduire l'enfouissement et l'incinération de ceux-ci. L'objectif fixé par la Commission européenne, et repris par la France, de valorisation matière des déchets inertes et non dangereux du BTP est de 70% d'ici 2020. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les vendeurs de matériaux ont l'obligation de réceptionner et collecter les déchets de chantier.



(Photo H. D.S.)

Pour la Capeb 83, « les négociants en matériaux doivent jouer le jeu »

« Déjà nos campagnes étaient polluées bien avant, alors la nouvelle réglementation ne va pas aider... » Le constat dressé par Régis Bertomeu, président des Artisans du paysage et des travaux publics (CNAPT) n'est guère reluisant. Et la situation n'ira, selon lui, pas en s'arrangeant de sitôt. En cause, le retard pris depuis des années dans le département dans la gestion du traitement des déchets et « le déicité colossal d'infrastructures en la matière ». Pourtant, lui comme d'autres, porte depuis des années un projet de centre de traitement des déchets du BTP, mais se heurte au refus des communes de voir s'installer chez eux pareilles installations. En conséquence, le maillage



À gauche, Régis Bertomeu de la CNAPT 83 et Guy Perlie, vice-président de la Capeb 83. (Photo E. C.)

des déchetteries professionnelles présente de grandes disparités en fonction des territoires... Ironie du sort, pour ses déchets inertes de chantier, « il (m³) en coûte aujourd'hui plus cher pour vider une benne de terre pour

tenir saine que de recharger en tout-venant au même endroit ! Un comble... » Le vice-président de la Capeb 83, Guy Perlie, lui-même maçon, ne peut qu'abonder en son sens et déplore le manque de prévoyance de certains

Confédération des artisans et des petites entreprises du bâtiment, pour

négociants. « De façon générale, on constate que les négociants ne jouent pas tous le jeu du traitement. Surtout les enseignes nationales... » Et « quand bien même, ils disposent des équipements de collecte de ces déchets, les prix sont exorbitants. Certains déchets ne trouvent par ailleurs aucune filière de traitement. Tous les produits considérés comme dangereux, restes de peintures, produits à base chimique ou solvants sont stockés chez moi faute de solution », regrette l'artisan.

Le risque est selon lui bien réel de retrouver ces déchets dans nos poubelles, ou pire encore directement rejetés dans l'environnement.

1. Confédération des artisans et des petites entreprises du bâtiment, pour

Beaucoup d'hypocrisie autour des déchets de chantier

Pour le président de la Fédé du BTP, les solutions font défaut en raison d'un manque de volonté et d'une réglementation inadaptée

Président de la fédération du BTP du Var, Jean-Jacques Castillon est conscient des dommages causés à l'environnement par les déchets issus des activités de construction, démolition, rénovation, aménagement, déversés illégalement. Il souhaite trouver des solutions en lien avec les représentants de l'Etat et les élus locaux. Rencontre...

« Va-t-on vers plus de pollution avec des déchets du BTP ?

D'abord, même si les termes officiels et juridiques parlent de déchets du BTP, nous préférions parler de déchets de chantier, notion plus pertinente pour deux raisons : la première c'est que c'est moins stigmatisant pour les entreprises du BTP, car pour quelques brefs galères c'est l'image de toute la profession qui est dégradée. La seconde c'est qu'on détermine mieux l'enjeu collectif autour des déchets car plusieurs acteurs sont concernés par la conduite d'un chantier, avec pour chacun, des responsabilités diverses au regard de la gestion des déchets : maître d'ouvrage, entreprise, transporteur. Ensuite, la situation actuelle n'est que la conséquence de quinze ans d'immobilisme dans le département.

« Pourquoi ? Nous avons déposé sur le bureau du préfet à l'été 2002 le premier projet de plan de gestion des

de quelle façon ?

« Pour vous c'est un appel à des pratiques déviantes ?

Le risque est grand. Tout ce processus doit rentrer dans les mœurs et il faut communiquer pour y parvenir. Il faut soutenir cette économie circulaire (lire ci-dessous, NDLR).

« Mais où est le problème ?

Les professionnels du BTP ont essayé de sensibiliser les collectivités pour trouver des sites où accueillir ces activités d'élimination. Mais quand on concasse, on fait du bruit, de la poussière. Il y a des dispositifs pour atténuer ces nuisances. On doit pouvoir trouver des endroits dans chaque bassin du Var éligibles à ces activités. Le problème c'est que lorsqu'on prend les PPRIF, PPRI, loi Littoral plus les plaintes du voisinage, on n'arrive plus à trouver un seul site.

« Sinon ?

Si le remède est pire que le mal, on va retrouver les déchets dans la nature. Ce département est magnifique, nous l'aimons tous, il faut le préserver.

Et ceux qui existent déjà sont menacés. Car après chaque catastrophe, incendie ou inondation, des contraintes nouvelles sont créées. Pour se mettre en conformité, certains sites sont obligés d'arrêter certaines activités ou même de fermer. La situation est critique dans le Golfe de Saint-Tropez par exemple.

Que préconisez-vous ?

Il y a beaucoup d'hypocrisie dans ces déossiers. Nous avons assisté à de nombreuses réunions sans aboutir car personne ne veut de ces installations sur sa commune. Il faut que chacun prenne ses responsabilités. Crevons l'abcès, soyons ce qu'il s'est passé et trouvons des solutions. Prenons soin de ce qui existe et qui rend service. Si on ne trouve pas le terrain idéal, prenons des dispositions transitoires ou exceptionnelles. On ne peut pas se contenter de dire que la justice est lente, car pendant ce temps des entreprises créent. Il faut réfléchir ensemble dans l'intérêt général, prendre le sujet à bras-le-corps, car il nous concerne tous.

PROPOS REÇUEILLIS PAR VÉRONIQUE GEORGES vgeorges@nicematin.fr

1. Communauté de communes Cœur du Var et Syndicat intercommunal pour la valorisation et l'élimination des déchets.

2. Toulon Provence Méditerranée.

Encourager l'économie circulaire

Les déchets du BTP se divisent en deux grandes familles, qui n'ont pas la même destination. Les déchets du bâtiment, ceux issus de démolition ou issus des emballages de matériaux neufs ont vocation à être regroupés dans des centres de transit et/ou de tri puis vers des filières de valorisation.

Les déchets inertes ne se dégradent pas dans le temps : pierres, terre naturelle, cailloux, briques, agglo, béton. « Ils représentent 90 % des 3 millions de tonnes de déchets produits dans le Var chaque année », explique Cyril Bollet, secrétaire général de la fédération du BTP. Ces déchets inertes peuvent être réutilisés après avoir été traités sur des plateformes de recyclage où ils sont concassés et criblés... Mais ils finissent parfois en exhausteurs illégaux dans la nature.

« Cela va devoir se faire », estime-t-il.

« Lorsque les déchets inertes sont traités, il faut les valoriser. Il faut les faire servir à quelque chose. C'est ce que nous faisons avec les déchets de chantier. Nous les transformons en matériaux de construction et nous les vendons à des entreprises qui les utilisent pour faire des chantiers. C'est une économie circulaire. »



Certsains exhausteurs prennent d'inquiétantes proportions, comme au Castellet, où ils s'étendent sur plus de 25 000m² et 6 mètres de haut.

« Cela va devoir se faire », estime-t-il. « Lorsque les déchets inertes sont traités, il faut les valoriser. Il faut les faire servir à quelque chose. C'est ce que nous faisons avec les déchets de chantier. Nous les transformons en matériaux de construction et nous les vendons à des entreprises qui les utilisent pour faire des chantiers. C'est une économie circulaire. »

Alerter avant qu'il ne soit trop tard

La fédération du BTP souligne que de futurs gros chantiers vont se dérouler dans le Var et qu'il va falloir anticiper. « Le Syndicat mixte d'Argens va recalibrer l'Argens et améliorer les ouvrages sur le fleuve, des opérations de dragage des cours d'eau dans le Golfe de Saint-Tropez sont également prévues. Tout cela va générer des déchets inertes. Que va-t-on faire de ces centaines de milliers de tonnes ? » interroge M. Castillon.

Réalisés pour le compte de maîtres d'ouvrage publics, il pense que les donneurs d'ordre veilleront à ce que ces déchets finissent là où la loi l'impose. Mais ce n'est pas le cas de tous les maîtres d'œuvre.

Selon le président de la fédération « le Var Est a déjà récupéré des volumes énormissimes en provenance de chantiers des Alpes-Maritimes ou de Monaco ». La fédération a écrit au préfet en juillet 2016 pour l'alerter sur la construction d'une grande surface dans l'Ouest du département voisin. « 30 000 camions ont été nécessaires pour décarcer le terrain. Où sont allés ces camions ? On n'a jamais eu de réponse... », remarque-t-il. Et d'ajouter : « le mal est répondu... ». D'où l'imperative nécessité selon lui de faire l'effort : « On pourra être vertueux. »